



La parole aux salariés pour un retour social...

Nous vous avons diffusé cette semaine **le premier volet de notre enquête**. La semaine prochaine ce sera le second axé sur les rémunérations (les primes, l'intéressement, et bien sûr le salaire !).

L'idée est de préciser nos revendications sociales, dans divers domaines, à un moment où ST a de bon résultats financiers et donc peu d'excuses pour ne pas y répondre !

Préciser nos revendications et les appuyer par une mobilisation, car, dans ce monde pas très bisounours, sans un minimum de pression il y a peu de chance d'obtenir quelque chose de consistant. En d'autres termes, si nous ne voulons pas nous contenter de la hausse annoncée de l'intéressement (c'est la moindre des choses !) il faut revendiquer. De même si nous voulons préserver notre protection santé complémentaire, d'un bon niveau et solidaire.

L'idée de la CGT est donc de proposer une action nationale aux salariés de ST France, en se basant sur des rencontres avec les équipiers, des questionnaires, des enquêtes.

A suivre !

Le premier volet de l'enquête est toujours en ligne : Vous pouvez y répondre jusqu'au 26 mars !

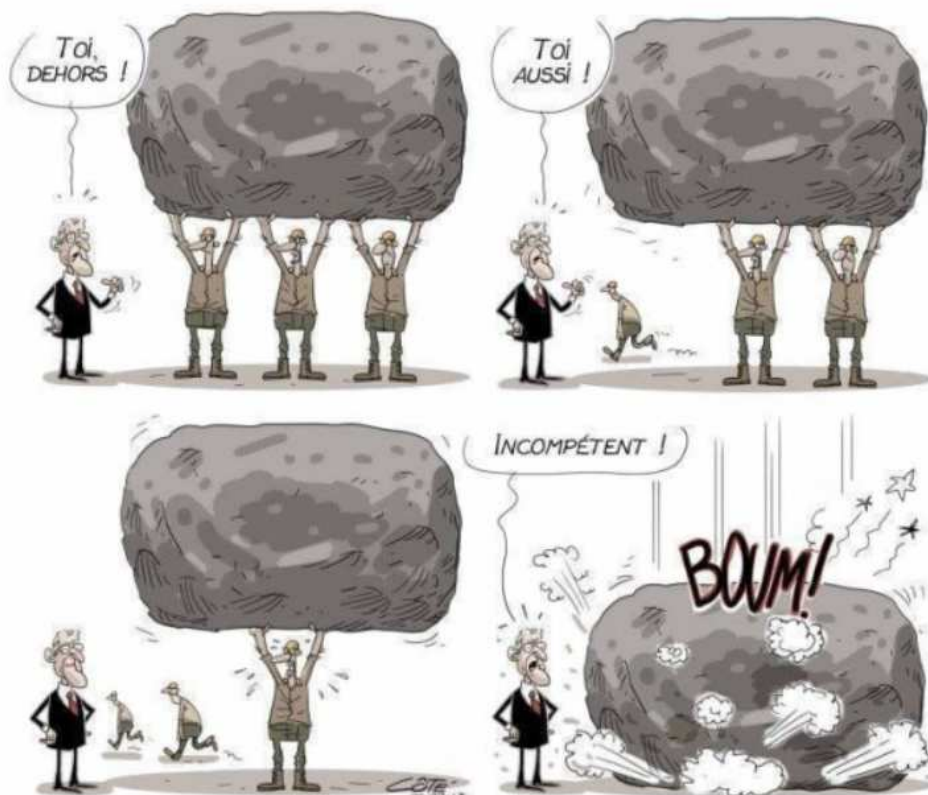
<http://stmicrogrenoble.reference-syndicale.fr/>

Pourquoi un focus sur la convention collective ?...

Parce que même si nous sommes beaucoup à la connaître mal, elle est fondamentale pour nos carrières, nos horaires, nos conditions de travail....

Parce que tous ces conquies sont remis en cause par le MEDEF, via l'UIMM.

Parce qu'il en va de notre avenir et de celui de nos enfants.



Conventions collectives : un peu d'histoire

ST Grenoble suit l'accord écrit de la convention collective de la Métallurgie Parisienne. Cet accord écrit résulte de la négociation entre syndicats patronaux (UIMM entre autres, fédération métallurgie du Medef) des entreprises régies par l'accord et les syndicats des salariés des mêmes entreprises.

Jusqu'en décembre 2017 « la convention collective ne pouvait pas s'éloigner des lois en vigueur dans un sens qui serait défavorable aux salariés, mais elle pouvait apporter aux salariés des points plus favorables que la loi ».

Pour résumer jusqu'en décembre 2017 : La loi, au-dessus de la loi (dans le sens droit des salariés), la convention collective, au-dessus de la convention collective, puis l'accord d'entreprise. En 2018, on rebat les cartes avec 4 as dans le jeu des syndicats patronaux.

Pourtant en France, tout avait bien commencé, Le 25 mars 1919 l'idée de convention collective se concrétise en s'appuyant sur les avancées obtenues par les mineurs du Nord-Pas de Calais après les grèves de 1891, la tragédie de Courrière en 1906 et la Convention d'Arras. Le front populaire, en 1936 contribue à donner un sens à la convention collective. Le gouvernement de Vichy les supprime en 1941. Elles sont rétablies en 1950. Les conventions collectives ont continué à évoluer au grès des renégociations (1970, 1972, 1982, 2004).

Le sens qu'elles prendront dans les années à venir dépend de nous et de nos luttes .

Les négociations de tous les dangers

Depuis 18 mois, l'UIMM (fédération de la métallurgie du ME-DEF) renégocie à sa demande l'intégralité de la convention de branche de la métallurgie avec les syndicats des salariés.

Ça vous paraît loin ? Compliqué ? Vous ne vous sentez pas concerné ? Alors prenez quelques minutes pour lire ce tract et vous verrez que c'est votre quotidien qui est en jeu !

Que cherche l'UIMM ? Elle cherche à détricoter beaucoup des conquis des dernières décennies. Il y a de nom-

breuses années avant les années 1980, le chômage était plus bas et surtout les gens (vos parents, voire grands-parents) étaient moins qualifiés que nos générations et les entreprises,

qui pouvaient plus difficilement faire leur marché avaient accepté des conquis permettant de sécuriser les salariés, mais aussi l'entreprise. Ils incitaient les salariés que les entreprises formaient à rester : prime d'ancienneté pour les opérateurs, techniciens, employés... et avancement automatique des coefficients les 15 premières années pour les ingénieurs et cadres. Le tout était assorti de minima salariaux garantis et de la reconnaissance du diplôme...

C'est cela que le patronat veut remettre à plat car la conjoncture a changé et les dernières séries de lois (Macron, Rebsamen, El Kohmri, Ordonnances Macron...) lui en donne la possibilité :

- **Suppression de la prime d'ancienneté** (intégration dans le salaire pour ceux qui l'ont déjà, mais rien de plus pour les nouveaux et pour ceux qui n'ont pas encore 15 ans d'ancienneté).
- **Suppression de l'avancement automatique des coefficients** pour les ingénieurs et cadres.
- **Suppression des classifications** tenant compte de l'ancienneté, mais classification uniquement du poste, **sans tenir compte des acquis de l'expérience ni du diplôme.**



Les négociations de tous les dangers — suite

Un exemple ?

Une réduction d'activité dans l'équipe : il faut supprimer un poste d'ingénieur. En parallèle, un technicien quitte l'entreprise ? Pas de problème, un heureux ingénieur de l'équipe remplacera le technicien... avec son coefficient et son salaire. C'est le rêve du MEDEF... Et si l'ingénieur n'est pas content, c'est la porte.

Pour l'instant ces négociations sont suspendues jusqu'à la fin des autres négociations, le temps que des syndicats plus souples avalent la couleuvre et finissent par céder.

Temps de travail

L'UIMM souhaite notamment augmenter de façon significative le nombre de jours travaillés de 218 à 238 jours par an (adieu les RTT et les 35 heures...) et doubler le nombre d'heures supplémentaires de 220 heures par an à 440 h. Et les ordonnances lui donnent la possibilité de les payer moins... Des discussions sont en cours pour réduire le temps de repos quotidien (11 heures continues actuellement) voire de le sectionner.

Alors, qui va payer l'addition ? C'est nous, les salariés de la métallurgie ! Et il est très possible que les autres branches regardent avec envie ce qui se passe chez nous pour prendre la métallurgie ensuite pour exemple.

Le sens du progrès n'est-il pas de travailler moins ?

De nombreux domaines restent encore à négocier : emploi, conditions de travail, forfait jours...

Alors ? Vous ne vous sentez toujours pas concernés ? Vous vous dites que vous allez passer à travers en rentrant bien la tête dans les épaules ? Mais vos enfants ?

Que propose la CGT

Et oui, à la CGT, c'est bien connu, les syndiqués râlent tout le temps mais ne proposent rien. Enfin, c'est ce que l'on veut vous faire croire, car **nous avons plein de propositions** :

Déjà, nous souhaitons que toutes les conventions collectives de la métallurgie soient regroupées en une seule : plus on est nombreux, plus on est concernés, plus on est forts ! Les mêmes droits à tous les travailleurs de la branche via une convention collective nationale.

- **Le SMIC à 1 800€**, parce que c'est un minimum pour se loger et vivre dignement.
- **Imposer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** : il est toujours intéressant pour un pouvoir de compter sur différentes couches de population traitées différemment. Ça rassure de savoir qu'on n'est pas les derniers, qu'il y a une partie de la population en dessous... Les femmes, les immigrés, les sans-papiers. Imposer l'égalité permet de recentrer le débat sur le véritable scandale : la confiscation des richesses par une infime partie de la population mondiale. Le grand succès des auteurs de ces inégalités c'est de faire croire à ceux qui gagnent 1200€ par mois que ce sont ceux qui gagnent 1500€ par mois qui sont les responsables de leur situation parce que ce sont des privilégiés.
- Le **doublément sur la carrière du salaire et de la qualification pour tous**. Il est toujours plus motivant de savoir que l'on va vers une progression que de se demander régulièrement si on ne va pas être le prochain à redescendre d'un échelon...
- Une **grille de classification commune à tous les salariés**, de l'ouvrier au cadre, assortie de garanties et de minima salariaux.
- Une **RTT à 32h, un forfait à 200 jours**... Mieux vaut un partage du travail qu'une population divisée en trois parties : une précaire et corvéable, une en CDI mais sous pression et la troisième éjectées du marché du travail car usée, trop vieille, trop chère...
- Un **départ anticipé à la retraite pour travaux pénibles**.

Bref, bien loin des régressions proposées par le patronat...



Journée de grèves et de manifestations : Bien plus qu'une question de statut !

S'attaquer à la fonction publique, c'est s'attaquer à notre quotidien

Santé, petite enfance, prise en charge de la perte d'autonomie, éducation, recherche, formation professionnelle, environnement et transition écologique, action sociale, logement, culture, aménagement des territoires, ...

Le gouvernement veut casser le statut et privatiser des pans entiers de la fonction publique, alors que le statut du service public, c'est la garantie d'une fonction publique au service de l'intérêt de tous.

Le gouvernement veut supprimer 120 000 emplois de fonctionnaires, alors que les personnels arrivent difficilement à faire face à leurs tâches de travail. Qui n'a pas été confronté à des urgences saturées, à Pôle Emploi absurde et bureaucratique, à des bureaux de poste ou des classes qui ferment ?

La SNCF : autre scène, même chanson

Après avoir pointé du doigt les privilégiés de la fonction publique, le gouvernement pointe du doigt les privilégiés de la SNCF.

En matière de privilèges, le pouvoir actuel est assurément un fin connaisseur, lui dont le gouvernement comporte des ministres millionnaires, et dont le président est issu du monde de la finance !

Est-ce le statut des cheminots qui est responsable des retards, des dysfonctionnements, des pannes ?

Evidemment non. C'est le résultat du sous-investissement chronique et du manque de personnel, avec des paillies comme celle de la gare Montparnasse, mais aussi des drames comme l'accident de Breigny sur Orge.

Le Gouvernement ment en affirmant que sa réforme ne remet pas en cause l'avenir des «petites lignes».

L'Etat se désengage et laisse la responsabilité aux Régions de décider du maintien ou non des lignes régionales. Quand on connaît les difficultés financières des Régions, cela va forcément se traduire par des fermetures.

La privatisation ? L'exemple de la Grande Bretagne est éloquent.

S'il est incontestable que la privation des chemins de fers a permis de substantiels bénéfices, le résultat pour la population est calamiteux : hausse incontrôlée du prix des billets, trains supprimés et réduction du personnels conduisent près de deux Britanniques sur trois à souhaiter une renationalisation complète.

Enfin, à quoi cela rime d'organiser la COP21 à Paris, de faire des discours sur l'urgence climatique lors de la COP23 à Bonn, pour ensuite aller privatiser la SNCF ? Pour faire face au défi climatique, il y a effectivement urgence, et les transports jouent un rôle essentiel. Il est indispensable de garder la maîtrise publique. La privatisation, c'est plus d'accidents, plus de retards, plus de pollution.



Le 22 mars, cela vaut le coup d'aller user nos semelles avec les cheminots et les fonctionnaires, car nous sommes tous concernés !